

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, n'est-il pas vrai qu'une règle de ce comité dit clairement qu'aucun député ne doit se permettre de critiquer le vote d'un autre député. Il s'agit précisément de cela en ce moment. L'honorable préopinant, comme vous l'avez dit fort à propos, si je puis me permettre ce commentaire, parlait d'une question tout à fait différente de celle dont nous sommes saisis, et il n'a pas le droit de critiquer le vote d'aucun autre député sur quelque question que ce soit.

**L'hon. M. Pearson:** Monsieur le président, personne n'a critiqué un vote. Les critiques qui ont été formulées portaient sur le refus de voter de certains membres, mais il n'y a eu aucun commentaire sur le vote d'un député.

**L'hon. M. Pickersgill:** Ils esquivent leur devoir.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, j'aimerais ajouter quelques mots à ce propos. J'ai l'impression qu'on se méprend complètement sur la question. J'ai l'impression que certains honorables députés ne se rendent pas compte que ce crédit obligeait certains honorables députés de la province de Québec à prendre parti en votant. Comme le disait il y a un instant l'honorable député de Maisonneuve-Rosemont, la question est purement du domaine des relations fédérales-provinciales. Il s'agit, comme le ministre l'a dit, d'un domaine où la province de Québec a refusé d'accepter des subventions. L'honorable député a donc certainement le droit de discuter la question, et de dire à cette occasion quel est le point de vue du premier ministre de cette province, et quelles sont les vues de certains honorables députés qui appuient le premier ministre de cette province. Voilà ce que l'honorable député a voulu montrer, et je prétends que ses propos étaient réguliers.

**L'hon. M. Fleming:** Monsieur le président, nous sommes saisis ici de deux questions et de deux seulement: les inventaires forestiers et le reboisement. Cela n'autorise pas un député à se lancer dans un discours sur les relations fiscales entre le gouvernement fédéral et les provinces.

**L'hon. M. Chevrier:** Mais si!

**L'hon. M. Fleming:** Cela autorise à discuter les relations entre le gouvernement fédéral et les provinces seulement en ce qui regarde les inventaires forestiers et le reboisement, et non les autres aspects des relations fédérales-provinciales.

**L'hon. M. Chevrier:** J'en conviens.

[L'hon. M. Chevrier.]

**M. le président suppléant:** A l'ordre! C'est à l'article 35 du Règlement que je songeais. Il est conçu en partie dans les termes suivants:

Nul député ne peut critiquer un vote de la Chambre, sauf pour proposer que ce vote soit rescindé.

Dans les observations de l'honorable député, il était question, sauf erreur, de votes qui avaient eu lieu.

**M. Deschatelets:** Monsieur le président, je n'ai qu'une autre observation à formuler sur le sujet. Je crois que la question que j'aborde touche à un aspect des relations fiscales entre Ottawa et la province de Québec. Le ministre ne pensera pas, je l'espère, que nous soulevons ces questions simplement parce que Québec est en cause. En effet, notre attitude en matière de relations fiscales a été établie clairement au cours des années. Nous avons toujours cru et croyons encore que sous l'empire de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, non seulement toutes les provinces sont égales, mais aussi que toutes ont droit à une part égale de la richesse du pays. Parce que bon nombre de nos honorables vis-à-vis ont pris l'engagement de ne pas accepter les subventions fédérales et en vérité de se prononcer contre ces subventions, nous avons l'intention de vous demander, après la discussion, d'inviter la Chambre à se prononcer par un oui ou un non.

**L'hon. M. Chevrier:** Monsieur le président, puis-je demander au ministre pourquoi la province de Québec ne participe pas à ce crédit?

**L'hon. M. Fleming:** Le gouvernement de cette province a décidé de n'y pas participer, tout comme d'autres provinces l'ont fait. On a dit il y a un moment que Québec était la seule province dans ce cas, mais il n'en est pas ainsi du tout.

Il y a cinq des dix provinces qui n'ont pas opté de participer à l'un de ces deux programmes ou aux deux.

**L'hon. M. Chevrier:** Le ministre peut-il nous dire pourquoi la province de Québec a décidé de ne pas participer à ces programmes?

**M. McIlraith:** Monsieur le président, puis-je demander quelles provinces bénéficient effectivement de ce crédit?

**L'hon. M. Fleming:** J'ai donné la liste de celles qui n'en bénéficient pas et je suppose qu'on peut trouver les autres par déduction. Celles qui participent aux deux programmes sont la Colombie-Britannique, la Saskatchewan, le Manitoba, l'Ontario et la Nouvelle-Écosse.